



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

CONSEIL DES MINISTRES
DES ASSURANCES

DECISION N° 009 /D/CIMA/PCMA/PCE/SG/19

Portant nomination du Commissaire aux comptes du Secrétariat Général de la CIMA

LE CONSEIL DES MINISTRES DES ASSURANCES,

Vu le Traité instituant une Organisation intégrée de l'Industrie des Assurances dans les Etats africains ;

Vu le Règlement Intérieur du Conseil des Ministres des Assurances ;

Vu le Règlement financier et comptable de la CIMA notamment en ses articles 66 et 67 ;

Vu les Statuts du Secrétariat Général de la CIMA ;

Considérant le communiqué final du Conseil des Ministres des Assurances tenu le 10 octobre 2019 à Paris (République Française) ;

Après avis du Comité des Experts,

DECIDE :

Article 1^{er} : le cabinet MAZARS du Cameroun est nommé Commissaire aux comptes du Secrétariat Général de la CIMA pour une durée de cinq (5) ans.

Article 4 : la présente décision, qui prend effet à compter du 1^{er} janvier 2020, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA.

Fait à Paris le 10 octobre 2019

P/ le Conseil des Ministres,
Le Président de séance



Sani YAYA